

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 935

présenté par

Mme Ménard, Mme Besse et M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la quarante-quatrième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 51 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les objectifs 2030 de la LPM 2019-2025 prévoyait 185 Rafales pour l'armée de l'air. Or, les objectifs de la LPM 2024-2030 ont réduit ces effectifs à 137. Ces coupes concernent toutes les armées mais sont préoccupantes en ce qui concerne l'armée de l'air qui ne sera pas passée au "tout rafale". Par ailleurs, la présente LPM ne dit rien sur l'avenir du groupe aérien embarqué du porte-avions Charles de Gaulle. Ainsi, le renouvellement d'une partie des 41 Rafale Marine n'est pas prévu malgré les inquiétudes exprimées par l'amiral Pierre Vandier, le chef d'état-major de la Marine nationale. La chasse embarquée a reçu ses premiers rafale Marine il y a plus de 20 ans... Les 41 Rafale Marine en parc en 2022 présentent un temps de service moyen plus avancé que ceux de l'armée de l'Air et de l'Espace sans compter leur usure opérationnelle lié à leur emploi depuis un porte-avions. Il est donc nécessaire de commencer le renouvellement de ces avions sans attendre.